

## **Innover pour les collégiens et lycéens décrocheurs : dispositifs-relais territorialisés**

### **La Nouvelle Continuité Educative**

Bassin d'Education et de Formation du Pays de Sarreguemines - Bitche - Sarralbe (Moselle)

#### **Description de la situation 2 – Famille LORRAINE**

#### **Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**

### SITUATION 2 : Madame LORRAINE

#### ETAPE 1. ACCUEIL

Madame L fait appel au REAAP pour un problème concernant sa fille Delphine. Cette dernière doit passer devant le conseil de discipline avec une demande d'exclusion de l'établissement.

#### *Que signifie ACCUEIL pour le REAAP ?*

*Accueillir n'est pas « accepter ». Car « accepter » contient un brin de regret : « Il faudrait, on aimerait que la personne fasse autrement, et de préférence selon nos « canons ».*

*Nous ne disons pas « oui nous vous acceptons, mais il faudrait être ou faire autrement ».*

*Il y a dans « accepter », une mise au conditionnel qui n'existe pas dans « accueillir ».*

*Accueillir c'est témoigner à l'autre que nous sommes touchés par qui il est, son histoire, sa difficulté, sans jugement. La demande est légitime, le parcours est légitime, et si la personne veut un changement, c'est elle qui va en prendre la responsabilité et la maîtrise. A aucun moment le REAAP ne se substitue au demandeur. L'accueil est inconditionnel.*

*L'équipe va appuyer la personne dans l'élargissement de sa conscience de la situation, de ses ressources et de ses limites (awareness).*

*C'est ensuite la personne qui fera le choix JUSTE POUR ELLE en contact avec SON ENVIRONNEMENT. Sachant que le choix peut être difficile, mais juste.*

*Et, ne rien faire est aussi un choix de même que ne pas choisir c'est choisir.*

#### ETAPE 2. ECOUTE

Madame L nous décrit la situation de sa fille dans son établissement scolaire.

Delphine est prise dans un chahut à la cantine : jeux de jet de fromage blanc à travers le réfectoire. Elle est accusée d'en être l'instigatrice.

Le mois suivant, Delphine est prise dans un chahut en classe avec un professeur régulièrement « chahuté » et un crachat à destination de l'enseignant. Ce geste « n'aurait pas été intentionnel ».

La maman cherche des circonstances atténuantes pour sa fille.

#### ETAPE 3. APPUI

La mère trouve la sanction injuste, au regard du contexte (professeur reconnu « en difficulté d'enseignement et d'autorité », « de notoriété publique »).

Il apparaît au fil de l'entretien que l'adolescente est sur une « mauvaise pente », ne travaille plus depuis la classe de seconde, voire « consommerait du cannabis ».

La maman dit qu'elle ne « sait plus comment faire avec sa fille ». Sa parole n'a plus d'impact, Delphine refuse tout dialogue.

Le REAAP propose à la mère :

d'envisager l'exclusion de sa fille comme une opportunité à saisir, un nouveau départ dans un nouvel environnement.

D'envisager l'avantage que peut procurer la SIGNIFICATION DE LA LOI à l'adolescente, par l'établissement scolaire. Qu'il y a un enjeu plus important que de savoir qui de Delphine ou du professeur, a tort.

De prendre rendez-vous auprès du chef d'établissement (parents et enfant), avant le conseil de discipline, pour évoquer l'avenir de Delphine.

### L'INTERVENTION REAAP

*Notre intervention avait pour objectif d'opérer un changement entre la mère et l'établissement scolaire (à cette frontière/contact).*

*La mère demandait une intervention du REAAP auprès du chef d'établissement pour éviter l'exclusion de sa fille.*

*Nous n'avons pas répondu à cette demande car, une fois de plus, elle dépossédait la famille de son pouvoir d'agir : l'autre fait à sa place. En vertu de quel principe, l'autre ferait-il mieux qu'elle ?*

*Cette intervention n'aurait pas provoqué de vrai changement, mais un déplacement du problème dans le temps. Il y aurait eu un « happy day » immédiat ; mais aurait-il pu durer ?*

*L'ouverture de l' « awareness » c'est à dire, la conscience claire de la situation chez la mère, lui a permis de faire un vrai choix, certes difficile sur le moment, mais juste pour elle avec sa fille et l'établissement.*

### **EPILOGUE**

Le rendez-vous, avec le chef d'établissement, a été pris et honoré.

Le conseil de discipline s'est déroulé sereinement, l'adolescente accepte la signification de la loi.

Delphine est accueillie dans un autre établissement; elle le voit comme une seconde chance.

La mère affirme aujourd'hui que cela avait été la bonne décision pour sa fille qui a su saisir l'opportunité proposée.